

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 3 août 2026

L'an deux mille vingt-six le trois août à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 7
Suffrages Exprimés : 10
POUR 10
ABSTENTION 0
CONTRE 0

Présents : Mmes - LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia-

Mrs GUIEU André -IMBARD Jérémy -- VELLAS Sylvain-
COUDOURET Jean-Paul

Excusés : BOQUILLON Lucienne - SUSCET Marjorie-
GABERT Marie-Line- BAJARD Dimitri

Procuration : SUSCET Marjorie a donné procuration à
GUIEU André

GABERT Marie-Line a donné procuration à MORHET-
RICHAUD Patricia

BOQUILLON Lucienne a donné procuration à
COUDOURET Jean-Paul

Secrétaire de Séance : IMBARD Jérémy

Date de la convocation : 27/07/2026

2026/035

**Déclaration sans suite de la procédure de passation du marché
de travaux de requalification du Chemin des Vignes**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2185-1 et R. 2185-2 ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 19 mai 2026 pour le marché de travaux requalification du Chemin des Vignes ;

Considérant que, depuis le lancement de la consultation, l'évolution du besoin de la commune rend nécessaire une redéfinition des prestations attendues et, par conséquent, la relance d'une nouvelle procédure adaptée ; il y a lieu, pour ce motif d'intérêt général, de déclarer la procédure sans suite ;

Considérant que l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique autorise l'acheteur à déclarer une procédure sans suite à tout moment, sous réserve de respecter le principe de transparence ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de déclarer sans suite la procédure de passation du marché public susvisé pour le motif exposé ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à notifier cette décision à l'ensemble des candidats et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Serge MAOUI

